

Fibre: Numericable tente de préserver son statut particulier

Il y a peu, un amendement à l'Assemblée nationale semait le trouble chez les FAI. Il dispense les câblo-opérateurs ayant déjà installé leur réseau des obligations légales à venir, en particulier sur le plan de la [mutualisation de la fibre](#). La réaction fut rapide et plutôt cinglante chez la concurrence car dans les faits, **Numericable (en situation de quasi-monopome sur le câble) profite d'une exemption**. De plus, l'opérateur possède un des plus importants réseaux de fibre du pays.

Dès lors, tous ont réagi contre cette exception à la règle et éviter qu'un des leurs ne se taille la part du lion. Attaqué de toutes parts, Numericable a donc lancé une pétition sur son site en évoquant l'impossibilité de : *« rénover rapidement son réseau avec de la fibre optique déployée jusqu'aux logements raccordés au câble. Cela aurait pour conséquence de créer un monopole de fait pour amener les réseaux ultra haut débit dans les logements français »* .

Il faut dire qu'après avoir bataillé ferme pour conserver ses clients, **l'opérateur a investi dans la fibre optique depuis plusieurs années** et ne semble pas vouloir être mis sur le même pied que ces concurrents directs (Neuf, Free, Orange...).

De son côté, [l'UFC Que choisir pointe du doigt la manœuvre de Numericabl](#) e. Après le Conseil de la concurrence, qui a sommé l'opérateur d'ouvrir son réseau à la concurrence, c'est l'association de consommateur ASSECO-CFDT qui va beaucoup plus loin dans la critique. Elle demande que le Sénat annule purement et simplement l'amendement.

La bataille de la fibre optique continue avec comme toile de fond le vote du « paquet telecom » au niveau européen. Cet ensemble de directives destinées à créer un marché unique dans le secteur des télécommunications doit, en principe, servir à préserver l'intérêt des consommateurs...